

Mémorandum BAP 2021

Le Budget d'Assistance Personnelle: la solution

1 Répondre aux personnes sur la liste d'attente & renforcer les politiques en faveur du milieu de vie ordinaire

Des centaines de personnes en situation de handicap et leurs familles vivent des situations inacceptables tant en Wallonie qu'en Région bruxelloise et sont dans l'attente d'une réponse. Ce contexte n'encourage pas les personnes qui en ont besoin à introduire une demande de BAP. Il est urgent de résorber la liste d'attente ! La Désinstitutionnalisation est un processus global de changement de vision politique et une obligation au regard de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU à laquelle la Belgique doit répondre. Ce processus demande le développement d'une offre de services et la réorientation des budgets vers la personne afin qu'elle puisse faire de réels choix de vie. Le BAP en est la clé !

2 Des montants adaptés en fonction des besoins

Le critère à prendre en considération pour définir le budget est le nombre d'heures nécessaires pour compenser la déficience (de jour et de nuit) afin de répondre à tous les besoins et participer pleinement à la vie en société.

3 Un accès égal et effectif au BAP sans aucune discrimination

Le seul critère d'éligibilité doit être le besoin déterminé selon les spécificités propres à chaque type de déficience et des outils d'évaluation appropriés. En Wallonie, il ne peut y avoir de maladies prioritaires pour des situations identiques.

4 Mettre la personne handicapée au centre de son processus d'autonomie

Tout comme à Bruxelles et en Flandre, donner la possibilité à la personne handicapée de gérer son autonomie:

- d'établir ses priorités de besoins
- de sélectionner ses prestataires
- de se former
- de définir les modalités de l'aide (décider qui, quand, où, comment et pourquoi elle sera assistée)
- de gérer financièrement et administrativement son BAP

5 Élargir le choix des prestataires

Le bénéficiaire doit avoir le choix de ses prestataires et accéder à une offre de services diversifiée, personnalisée et flexible, couvrant plus que les heures de bureau. Il doit pouvoir être l'employeur direct s'il le souhaite ou encore faire appel aux prestataires de l'économie collaborative et aux indépendants. De plus, il s'agit d'une opportunité dans la création de nouveaux emplois à des fonctions d'assistants personnels. L'offre doit s'adapter à la demande et plus l'inverse.

Il est important de garantir une même qualité d'assistance à chaque personne quelles que soient ses capacités physiques et/ou intellectuelles.

6 Reconnaître et financer des centres de ressources de « Vie Autonome »

De tels centres auront pour objectifs :

- d'informer, former et soutenir les personnes handicapées dans leur recherche d'autonomie et favoriser le partage d'expérience et la construction d'un patrimoine commun entre pairs
 - d'organiser l'évaluation de l'éligibilité au BAP via des équipes indépendantes et pluridisciplinaires si besoin
 - d'assurer la gestion des paiements, l'admissibilité des frais.
- En Wallonie, le processus est aujourd'hui entièrement géré par l'administration qui est juge et partie.

Les membres de VIA



En collaboration et avec le soutien de



A.V.J. MOLENBEEK A.D.L.

fondation shAn

